



**MAIGNELAY  
MONTIGNY**

## **MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

**APPEL D'OFFRES POUR LA REALISATION D'UN BATIMENT INDUSTRIALISE PERENNE  
A USAGE DE VESTIAIRES SPORTIFS ET CLUB HOUSE A MAIGNELAY-MONTIGNY**

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**

## **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

### **Objet du marché**

Réalisation d'un bâtiment industrialisé pérenne à usage de vestiaires sportifs et club house

Date limite de remise des offres : 24 mai 2024 à 12 heures

Date d'envoi de l'avis à la publication : 25 avril 2024

## SOMMAIRE

---

Article 1 : <b>Objet et étendue de la consultation</b>	Page 3
1.1 Objet	Page 3
1.2 Lieu d'exécution	Page 3
1.3 Mode de passation	Page 3
1.4 Type et forme de contrat	Page 3
1.5 Décomposition en tranches et lots	Page 3
Article 2 : <b>Conditions relatives à la consultation</b>	Page 3
2.1 Délai de validité des offres	Page 3
2.2 Forme juridique du groupement	Page 3
2.3 Variantes et options	Page 3
Article 3 : <b>Les intervenants</b>	Page 4
Article 4 : Conditions relatives au contrat	Page 4
4.1 Durée du contrat ou délai d'exécution	Page 4
4.2 Modalités essentielles de financement et de paiement	Page 4
Article 5 : <b>Contenu du dossier de consultation</b>	Page 4
Article 6 : <b>Présentation des offres et des candidatures</b>	Page 5
6.1 Documents à produire	Page 5
6.2 Visite sur site	Page 5
Article 7 : <b>Conditions d'envoi des offres</b>	Page 5
Article 8 : <b>Examen des candidatures et des offres</b>	Page 6
8.1 Sélection des candidatures	Page 6
8.2 Sélection des offres	Page 6
Article 9 : <b>Attribution du marché</b>	Page 7
9.1 Suite à donner à la consultation	Page 7
Article 10 : <b>Renseignements complémentaires</b>	Page 7
10.1 Adresses et contact	Page 7
10.2 Voie de recours	Page 7

## **Article 1 – Objet et étendue de la consultation**

---

### 1.1 Objet

Le marché concerne la réalisation d'un bâtiment industrialisé pérenne à usage de vestiaires sportifs et club house au stade Minigrip, à Maignelay-Montigny.

### Lieu d'exécution

Stade Minigrip – Rue Marceau Objois - 60420 Maignelay-Montigny

### 1.2 Mode de passation

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R2123-1, 3° du Code de la Commande Publique.

### 1.3 Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

### 1.4 Décomposition en tranches et en lots

Le marché est constitué d'un lot unique.

## **Article 2 – Conditions relatives à la consultation**

---

### 2.1 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres

### 2.2 Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

### 2.3 Variantes et options

Les variantes sont autorisées notamment pour proposer des solutions permettant d'optimiser les coûts d'énergie.

Dans l'hypothèse où les candidats présenteraient une ou plusieurs variantes : ils remettront dans leur offre, en plus de l'offre de base, un dossier général « variantes » comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent.

Les variantes devront être présentées, explicitées et détaillées. L'intérêt de toute variante devra être motivé comparativement à la solution de base du CCTP. Le candidat indiquera qu'il s'agit d'une plus ou moins-value.

Chaque variante ne sera prise en compte et examinée que si le candidat a remis une offre correspondant à la demande de base décrite dans le cahier des charges.

### **Article 3 – Les Intervenants**

---

#### Personne publique contractante

Le pouvoir adjudicateur est Monsieur Denis FLOUR, Maire de la commune de MAIGNELAY-MONTIGNY qui a reçu délégation de pouvoir du Conseil Municipal par délibération du 27 mai 2020

Mairie de Maignelay-Montigny

Rue François Mitterrand

60420 MAIGNELAY-MONTIGNY

Tel. 03.44.51.14.01

e-mail : [mairie@maignelay-montigny.fr](mailto:mairie@maignelay-montigny.fr)

Siret : 216 003 715 000 10

### **Article 4 – Conditions relatives au contrat**

---

#### 4.1 Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est laissé à l'initiative du candidat qui devra les préciser à l'acte d'engagement.

#### 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. Les factures sont à déposer exclusivement sur le portail Chorus Pro.

### **Article 5 - Contenu du dossier de consultation**

---

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- o Le règlement de la consultation (RC)
- o Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- o Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

Il est téléchargeable gratuitement par chaque candidat sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marchesonline.com> et peut également être entièrement téléchargé sur le site de la commune : <https://www.maignelay-montigny.fr>

Aucune demande d'envoi du DCE sur support papier ou électronique n'est autorisée. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **Article 6 - Présentation des candidatures et des offres**

---

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

### **6.1 - Documents à produire**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

**Pièces de la candidature** telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants
- Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de cinq ans pourront être pris en compte également.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt (formulaire DC4). Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

### **6.2 - Visites sur site**

Chaque candidat a la possibilité d'effectuer une visite s'il le souhaite. Rendez-vous à convenir avec M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, adjoint au maire en charge des travaux. Demande à formuler en mairie au 03.44.51.14.01 ou par mail : [mairie@maignelay-montigny.fr](mailto:mairie@maignelay-montigny.fr)

## **Article 7 - Conditions d'envoi des offres**

---

Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont adressées ou transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des offres sera ouverte.

Les offres ne peuvent pas être adressées ou remises dans les conditions suivantes :

- La présentation sur un support physique électronique n'est pas autorisée.
- L'envoi des offres par voie postale n'est pas autorisé.
- La remise des offres contre récépissé n'est pas autorisée.

**Les offres devront parvenir de manière dématérialisée à destination avant le 24 mai 2024 à 12h00**

Le candidat devra télécharger l'ensemble du dossier de consultation des entreprises sous forme électronique mis à disposition sur le profil d'acheteur via le site : <https://www.marchesonline.com>

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, le pouvoir adjudicateur invite les soumissionnaires à déposer leurs offres dans les formats suivants :

- standard .zip
- Adobe® Acrobat® .pdf
- .docx ou .xlsx en version Microsoft Office 2013 ou antérieurs
- ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .png

Cette liste vise à faciliter le téléchargement et la lecture des documents.

Le candidat est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- traiter les fichiers constitutifs de la candidature et/ou de l'offre préalablement par un anti-virus.

## **Article 8 - Examen des candidatures et des offres**

---

### 8.1 - Sélection des candidatures

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Les candidatures irrégulières, inacceptables ou inappropriées pour l'exécution du présent marché ne sont pas admises.

### 8.2 : Sélection des offres

Le candidat doit constituer un projet de marché comprenant :

- le cahier des clauses administratives particulières à parapher et signer
- le cahier des clauses techniques particulières à parapher et signer
- Selon le CCTP, un mémoire technique présentant les procédures d'exécution du marché (détail des moyens mis en œuvre, organisation, planning d'exécution, pratiques ...) : à rédiger, dater et signer
- le devis chiffré en euros
- tout autre document stipulé au CCTP et/ou que le candidat jugera utile

## **Article 9 - Attribution du marché**

---

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<b>Critères</b>	<b>Pondération</b>
<b>Valeur technique</b>	<b>60 %</b>
<b>Prix des prestations</b>	<b>40 %</b>

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### 9.1 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'engager des négociations pour obtenir l'offre la plus avantageuse mais peut attribuer le marché sur la base des offres initiales seulement s'il le juge utile.

Le candidat retenu dispose d'un délai de 10 jours pour transmettre les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents et autres documents officiels : attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale et attestations prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites.

## **Article 10 - Renseignements complémentaires**

---

### 10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour obtenir tous les renseignements d'ordre administratif et technique qui seraient nécessaires au cours de l'étude, le candidat devra faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à l'adresse de la mairie : rue François Mitterrand 60420 MAIGNELAY-MONTIGNY ou par courriel : [mairie@maignelay-montigny.fr](mailto:mairie@maignelay-montigny.fr).

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier.

### 10.2 Voie de recours

Le présent marché peut faire l'objet d'un recours.

Tout recours devra être déposé auprès du Tribunal Administratif d'Amiens

14 Rue Lemerchier – CS 81114

80011 AMIENS CEDEX

Tel. 03.22.33.61.70

Fax. 03.22.33.61.71